



Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales

Affaire suivie par Marie-Claire DEL CORTE  
tél : 0237277064  
mcl : marie-claire.delcorte@eure-et-loir.gouv.fr

## Compte rendu de la commission de suivi de site (CSS) du centre de traitement et de valorisation des déchets - VALORYELE à Ouarville du jeudi 31 mai 2018

### Liste des participants :

#### Collège des services de l'État :

- Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Président de la CSS
- Monsieur Gautier DEROY, Chef de l'unité départementale d'Eure et Loir de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Eure-et-Loir

#### Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunales » :

- Monsieur Jean-Michel DUBIEF, maire de OUARVILLE
- Monsieur Eric SEGARD, vice-président SITREVA

#### Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » :

- Madame Angélique ORTS, Association Eure-et-loir nature

#### Collège « exploitant et organismes professionnels » :

- Monsieur Yves MATICHARD, Directeur Centre Val de Loire, VALORYELE
- Monsieur Sébastien ISSANCHOU, VALORYELE, responsable d'usine

#### Collège « salariés » :

- Monsieur Jonathan LEVY, VALORYELE, représentant du Comité syndical VALORYELE

#### participaient également à la commission :

- Monsieur Daniel FLICOURT, DGS SITREVA
- Madame Laurence CHAMBOLLE DOUCET, Préfecture – Chef du Bureau des procédures environnementales
- Madame Sandra CABROL - inspecteur des installations classées DREAL 28
- Madame Marie-Claire DELCORTE, Préfecture – Bureau des procédures environnementales



## Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la CSS du 2 juin 2016
- Approbation du règlement intérieur
- Présentation par l'exploitant de son bilan d'activité 2017 et des faits marquants sur la période
- Projets en cours de l'exploitant
- Présentation par l'inspection des installations classées des principales conclusions de la dernière visite d'inspection
- Questions diverses :
  - compensation des déchets non apportés par le SMCTVPE (syndicat mixte pour la collecte, le traitement des déchets et leur valorisation, la production d'énergie) – point ajouté par SITREVA

-----

### 1/ Ouverture de la commission :

Monsieur le Président ouvre la séance en rappelant le rôle de la CSS, et l'importance de la commission compte tenu qu'il s'agit d'une installation prioritaire.

L'ordre du jour de la réunion est précisé.

### 2/ Contexte

VALORYELE exploite depuis 1996 une unité d'incinération d'ordures ménagères soumise à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les déchets incinérés sur le site sont :

- des ordures ménagères ;
- des déchets industriels assimilables aux ordures ménagères (DIB).

VALORYELE est une filiale de SUEZ Recyclage et Valorisation. Elle est délégataire du service public de traitement et valorisation des déchets du SITREVA qui regroupe les SICTOM d'Auneau, de Rambouillet, de Châteaudun, la CCPEIDF et le SMCTVPE.

### 3/ Approbation du compte rendu de la CSS du 2 juin 2016

En l'absence d'intervention, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 4/ Règlement intérieur

Ce document était mentionné dans l'arrêté préfectoral de composition de la CSS.

Ce règlement rappelle les objectifs de la commission, indique la composition de celle-ci ainsi que ses principales règles de fonctionnement et sera annexé à l'arrêté préfectoral modifié de composition.

### 5/ Présentation du bilan d'activités 2016 et 2017 par M. Yves MATICHARD (annexes jointes rapport d'activité, bilan et plaquette)

VALORYELE, filiale de SUEZ recyclage et Valorisation, bénéficie d'une délégation de service public de traitement et de valorisation des déchets SITREVA qui regroupe le SICTOM d'Auneau, de Rambouillet, Châteaudun, de la CCPEIDF, du SMCTVPE jusqu'en 2020.

Le périmètre d'activité s'étend sur deux régions (Île-de-France et Région Centre) soit 273 000 habitants dans le périmètre des 5 syndicats dont 50 000 habitants sur le département d'Eure-et-Loir.

L'installation permet de valoriser sa production de chaleur en produisant de l'électricité, introduit ensuite dans le réseau EDF. La production électrique est de 61 927 kWh électrique dont 47 920 kWh électriques sont livrés à EDF. Le site utilise 1/3 de sa production pour sa consommation.

Cependant, la fin du contrat en 2019 avec Strasbourg entraîne une insécurité pour l'avenir même si en 2020 l'usine devrait être amortie financièrement.

Depuis 2016, la modification du périmètre des syndicats constituant le SITREVA a fait chuter l'apport en déchets (environ 30 000 t en moins par an).

#### **6/ Présentation des services de l'État (DREAL)**

Le chef de l'unité départementale d'Eure et Loir de la DREAL informe l'assemblée qu'une visite d'inspection est réalisée chaque année et des contrôles inopinés des rejets atmosphériques sont également mis en place.

La dernière inspection a été effectuée le 16 mai 2018. Le rapport n'a pas encore été transmis mais l'exploitant a été informé par une fiche remise à l'issue de la visite d'inspection des principaux constats qui lui seront notifiés pour qu'il puisse y remédier le plus rapidement possible.

Les quelques non-conformités qui ont été relevées en juillet 2017 ont été corrigées de façon satisfaisante.

Un contrôle inopiné air sera effectué au cours de l'année 2018 par un laboratoire agréé.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique (LTECV), plusieurs dispositions sont prévues pour réduire la production de déchets et améliorer le tri à la source des déchets ménagers afin de favoriser le recyclage. Cela entraînera de facto une diminution des ordures ménagères résiduelles produits par habitant. La DREAL attire l'attention de VALORYELE et du SITREVA sur les évolutions des tonnages apportés sur le site en conséquence ainsi que sur les investissements nécessaires pour respecter les évolutions réglementaires et notamment la sortie prochaine du BREF Déchets qui renforcera au niveau européen les meilleures techniques disponibles à mettre en œuvre sur le site.

VALORYELE indique qu'un bureau d'étude l'accompagne dans ce domaine et des solutions déjà opérationnelles émanant d'autres sites pourraient être utilisées.

Concernant les demandes d'évolutions du périmètre délimitant l'origine géographique des déchets admis, la DREAL rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une vision régionale dans le domaine, et de justifier la compatibilité des demandes aux plans applicables. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets est en cours d'élaboration par le conseil régional : ce document est un outil de planification régionale (qui sera intégré ensuite dans le SRADDET) qui validera les besoins en installation de traitement (dont l'incinération) de la région pour arriver à un équilibre et permettre l'acceptation au niveau local des différentes installations, dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

#### **7/ Questions diverses**

SITREVA informe de ses difficultés de tonnage avec le SMCTVPE et de sa mauvaise volonté à tenir ses engagements, malgré le soutien de la préfecture.

Monsieur le Maire précise qu'aucun administré ne s'est plaint dans sa commune.

En l'absence d'autres questions diverses Monsieur le Président clôt la séance.

Le Président,

19 JUIN 2018

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ